



Revue de presse
Gouvernance des eaux souterraines
d'Abitibi-Témiscamingue
7 décembre – 21 décembre 2011

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Olivier Pitre, Coordonnateur

SESAT

Tél: (819) 732-8809 poste 8224

Courriel : olivier.pitre@sesat.ca

Radio-Canada
8 décembre 2011

Gaz de schiste : un aquifère aurait été pollué par la fracturation hydraulique au Wyoming

Mise à jour le jeudi 8 décembre 2011 à 18 h 56 HNE

Commenter 25 | Twitter 22 | +1 1 | Recommander 60 | Partager | T |



Valve d'un puit de gaz de schiste

La fracturation hydraulique représenterait un danger pour les eaux souterraines selon un rapport préliminaire de l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA).

Cette méthode injecte à haute pression des fluides dans le sol afin de fracturer les roches et d'en extraire du gaz naturel .

Les chercheurs de l'EPA ont découvert des produits synthétiques associés à l'hydrofracturation dans les eaux souterraines de Pavillion, au Wyoming, un petit village dont les résidents se plaignent de mauvaises odeurs qui émanent de leurs puits.

Les scientifiques ont retrouvé parmi ces produits chimiques des concentrations de benzène qui dépassent les normes du Safe Drinking Water Act, le règlement portant sur la pollution des eaux potables aux États-Unis.

L'Agence américaine a depuis recommandé à ses résidents de ne pas boire l'eau du robinet ou de s'en servir pour faire la cuisine.

La fracturation hydraulique est présentement utilisée à grande échelle en Alberta et dans le nord de la Colombie-Britannique. Le Québec a imposé un moratoire sur son utilisation, sauf pour les fins de l'évaluation environnementale stratégique dans la foulée du dépôt du [rapport](#) du Bureau d'audiences publique sur l'environnement (BAPE) sur l'industrie du gaz de schiste, en février dernier.

L'annonce de l'EPA a des implications importantes aux États-Unis et au Canada qui autorisent de plus en plus fréquemment la fracturation hydraulique, dont les moyens et les conséquences sont critiqués par plusieurs organismes environnementaux.

Une [étude](#) du Centre canadien de politiques alternatives soutient que l'hydrofracturation dans le Nord de la Colombie-Britannique serait une aussi grande menace pour les cours d'eau que celle représentée par les sables bitumineux en Alberta.

Radio-Canada

La fracturation hydraulique : un danger réel pour les nappes phréatiques

Mise à jour le vendredi 9 décembre 2011 à 10 h 28 HNE

Commenter 8 | Partager 7 | +1 0 | Recommander 113 | Partager | T+ |



L'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA) a annoncé pour la première fois que la fracturation hydraulique, une méthode controversée visant à accroître la productivité des puits gaziers et pétroliers, pourrait être responsable de la pollution des nappes phréatiques.

Le rapport, qui n'est encore qu'un brouillon, pourrait avoir des répercussions importantes alors que les États tentent de déterminer la manière de réglementer le procédé.

Les écologistes ont qualifié le document de développement important, bien qu'il se soit immédiatement attiré les critiques de l'industrie gazière et pétrolière, ainsi que celles d'un sénateur américain.

La fracturation hydraulique implique le pompage d'eau pressurisée, de sable et de produits chimiques dans le sol pour ouvrir des fissures et améliorer la circulation de pétrole ou de gaz en direction de la surface.

L'EPA a découvert que des composants chimiques sans doute associés aux produits utilisés durant la fracturation avaient été détectés dans les eaux souterraines sous Pavillion, une petite ville du centre du Wyoming où, disent les résidents, l'eau sent les produits chimiques.

Des responsables de la santé publique ont demandé l'an dernier aux habitants de ne pas boire l'eau de la ville après que l'EPA eut découvert de faibles niveaux d'hydrocarbures dans leurs puits.

EnBeauce.com

13 déc. 2011

LA CRÉ APPUIERA FINANCIÈREMENT LA CARACTÉRISATION DES EAUX SOUTERRAINES



Photo: Archives

[Agrandir](#)

13 Décembre 2011 à 00h00

Les membres du conseil d'administration de la Conférence régionale des élu(e)s (CRÉ) ont appuyé le projet de caractérisation des eaux souterraines de la région de la Chaudière-Appalaches de la Chaudière-Appalaches. Lors de la réunion tenue le 8 décembre dernier, à Lac-Etchemin, la CRÉ s'est engagée à réserver un montant de 150 000 \$.

Cet appui faisait suite à un appel de projets du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. La CRÉ a accepté de s'associer à l'Institut national de recherche scientifique – Centre Eau Terre Environnement (INRS – ETE). La somme de 150 000 \$ permettra de mener à bien le projet de « caractérisation des eaux souterraines de la région de la Chaudière-Appalaches » au cours de la période 2012-2015.

Ce projet permettra de recueillir des informations sur la qualité et la quantité des eaux souterraines de la région. Les coûts totaux associés à ce projet représentent une somme de 1 500 000 \$.

Soulignons que ce projet émane d'une priorité du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) de la Chaudière-Appalaches.

Encana contre-attaque et demande une révision du rapport du gouvernement américain

Mise à jour le lundi 12 décembre 2011 à 17 h 57 HNE

Commenter 0 | 4 | +1 | 0 | Recommander | Partager | T |



© (archives)

L'entreprise gazière Encana conteste la validité des études de l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA) sur la fracturation hydraulique, une méthode controversée visant à accroître la productivité des puits gaziers et pétroliers.

Ce rapport préliminaire rendu public la semaine dernière était le premier de l'histoire à conclure que la fracturation hydraulique est la cause la plus probable de la contamination d'une source d'eau potable de la région de Pavillion au Wyoming.

Encana affirme que le rapport de l'EPA n'est ni fiable, ni impartial et qu'il contient de nombreuses anomalies. L'entreprise maintient qu'il n'existe aucune preuve que l'exploitation du site est responsable de la contamination de l'eau.

L'entreprise basée à Calgary soutient que les deux puits qui ont été forés dans ce gisement de gaz naturel du Wyoming étaient à 300 mètres de profondeur, alors que les puits d'eau souterraine sont généralement à moins du tiers de cette profondeur.

Selon Encana, le rapport a ignoré l'histoire de la région de Pavillion, où les problèmes de qualité d'eau datent d'avant le développement de l'industrie du gaz naturel.

Encana exige une révision indépendante de l'étude de l'EPA et de l'État du Wyoming.

Audiences publiques - Exploration et exploitation des ressources naturelles aux Îles

Publié le samedi, 17 décembre 2011 13:45 - par Réal-Jean Couture



Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Pierre Arcand, annoncé qu'il confiera dans les prochains mois au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat de tenir des audiences publiques sur les effets potentiels de l'exploration et de l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques des Îles-de-la-Madeleine. Ce mandat sera d'une durée de quatre mois.

« Depuis quelque temps maintenant, il est question d'activités d'exploration et possiblement d'exploitation des ressources naturelles aux Îles-de-la-Madeleine. La population a manifesté des inquiétudes à l'égard des effets potentiels de ces activités, notamment sur les nappes phréatiques. Nous souhaitons mandater le BAPE pour qu'il tienne des audiences publiques sur le sujet afin de recueillir les préoccupations des citoyens, des groupes et des organismes, et pour obtenir un éclairage sur cette question », a déclaré le ministre Arcand.

Ce mandat permettra d'informer adéquatement la population à l'égard des enjeux de ces activités, de la consulter et de formuler des recommandations au gouvernement quant aux mesures à prendre pour assurer la protection des nappes phréatiques.

Dans le but de préparer le mandat d'enquête et d'audience publique, le ministre Arcand et le ministre des Ressources naturelles et de la

Faune et ministre responsable du Plan Nord, Clément Gignac, feront réaliser une étude qui permettra de faire l'état de situation des nappes phréatiques aux Îles-de-la-Madeleine, de cerner les impacts potentiels de l'exploration et de l'exploitation des ressources naturelles sur ces nappes phréatiques et de déterminer les mesures de prévention et de protection à prendre.

Cette étude scientifique sera menée par une équipe de chercheurs universitaires et suivie de près par un comité interministériel dont le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (expertise en eaux souterraines) et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (expertise en ressources naturelles) feront partie. Elle vise, entre autres, la préparation du document de consultation qui servira aux travaux du BAPE.

« Notre gouvernement s'est engagé à ce que les activités liées à l'exploration et à l'exploitation des ressources naturelles se fassent correctement, sans compromis sur les plans de la santé, de la sécurité et du respect de l'environnement. Ces actions démontrent une fois de plus notre volonté de respecter nos engagements. Elles répondent aussi au besoin d'information et de consultation de la population des Îles-de-la-Madeleine », a ajouté le ministre Gignac.



Les travaux notamment comme ceux de Pétrolia, ne pourront se faire aux Îles-de-la-Madeleine tant que le BAPE n'aura pas exploré toutes les facettes du dossier. - photo Pétrolia



« Le processus rigoureux qui est mis en œuvre dans ce dossier est la réponse à ma grande préoccupation et à celle de la communauté madelinienne pour le respect de l'environnement et particulièrement celui de la nappe phréatique, l'unique source d'eau potable de notre communauté insulaire. Cette décision démontre l'intérêt et l'écoute de notre gouvernement en ce qui concerne les inquiétudes des Madelinots », a commenté le député des Îles-de-la-Madeleine, Germain Chevarie.